

**Projet de thèse contrat MESRI  
Concours doctoral 2025**

**Laboratoire : Centre de recherches juridiques de Franche-Comté**

**Titre du projet de thèse :**

**L'échelle des peines**  
sous la direction de Eliaz Le Moulec, CRJFC

**1. Description du projet de thèse**

**Contexte scientifique et état de l'art**

L'étude de la sanction pénale embrasse plusieurs disciplines. Son analyse peut être sociologique, philosophique, économique et évidemment juridique.

Du point de vue juridique, la sanction pénale, dont l'incarnation essentielle est la peine, a fait l'objet de nombreuses études notionnelles (sur ses caractères, ses fonctions, sa différenciation avec d'autres mesures, etc.). Au-delà, dans ses déclinaisons concrètes, la peine revêt deux dimensions : à la peine encourue, c'est-à-dire celle prévue par les textes d'incrimination pour chaque infraction, succède, en cas de condamnation, la peine effectivement prononcée par le juge.

Cette seconde dimension est l'objet d'un champ de recherches également bien investi par la doctrine, notamment au stade de l'exécution de la peine.

À l'inverse, l'étude des déterminants de la peine encourue ou encore de l'échelle des peines prévues par la loi constitue un terrain de recherche encore peu exploré. Bien qu'il existe un certain nombre de travaux en lien avec cette thématique, aucun d'entre eux ne semble en avoir fait son objet d'étude principal. Une thèse sur ce sujet aurait donc un caractère novateur, ainsi qu'utile tant les problématiques paraissent aussi nombreuses que les enjeux sont importants.

**Objectifs et résultats escomptés**

Une thèse qui traiterait de l'échelle des peines pourrait contribuer à l'amélioration du système répressif français.

Les critiques relatives à l'efficacité du système répressif français ne sont pas nouvelles. Elles soulèvent cependant, en creux, des questionnements beaucoup plus profonds sur la

peine encourue elle-même. En effet, conformément au principe de légalité criminelle, le juge pénal ne peut sanctionner les auteurs d'infractions qu'avec les outils que le législateur a bien voulu lui concéder. Par conséquent, si les peines encourues s'avèrent inadaptées à une répression efficace, en elles-mêmes ou dans leur ordonnancement sur une échelle, c'est la qualité de la réponse pénale qui s'en trouvera atteinte. Une réflexion d'ampleur sur l'échelle des peines encourues pourrait donc permettre de dégager d'ambitieuses propositions de réforme, pour une rationalisation de l'arsenal répressif.

L'étude de l'échelle des peines encourues et en particulier des éléments pris en considération par le législateur dans la détermination de celles-ci, constitue par ailleurs l'occasion de mettre en exergue les paramètres qui, en l'état actuel du droit, n'influencent pas la peine encourue et toutes les difficultés que cela peut d'ailleurs soulever en pratique.

À titre d'illustration, si le Code pénal actuel ne se soucie du mobile que dans son aspect potentiellement aggravant, la jurisprudence est plus nuancée et dégage des solutions qui démontrent comment, en pratique, le mobile de l'infraction peut jouer en faveur de l'auteur de l'infraction, en justifiant soit une exemption, soit une réduction de peine.

À cet égard, il n'apparaît pas inutile de revenir sur la notion de circonstance atténuante, qui n'est plus de droit positif depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal.

S'intéresser aux déterminants de l'échelle des peines encourues implique également de s'interroger sur la cohérence des choix du législateur, notamment du point de vue de la proportionnalité de la peine encourue à la gravité du résultat et de la culpabilité. Précisément, force est de constater qu'il existe de nombreuses incohérences dans l'échelle des peines, la loi punissant parfois certains faits proches de peines dont la différence de sévérité considérable ne s'explique pas.

L'étude de l'échelle des peines encourues permettrait aussi de comprendre les préoccupations contemporaines de la société et d'analyser l'impact qu'elles peuvent avoir sur la sanction pénale encourue par l'auteur. Ce n'est effectivement pas par hasard si la législation pénale en matière d'infractions sexuelles ou de violences conjugales a considérablement évolué au cours de ces dernières décennies. En ce sens, une thèse pourrait permettre de revenir sur un certain nombre de ces évolutions, et démontrer l'importance que peut avoir le contexte socio-politique dans l'évolution de la répression de certaines catégories d'infractions.

L'étude ne sera pas limitée aux sanctions encourues par les personnes physiques. Elle s'intéressera également aux sanctions encourues par les personnes morales qui recèlent elles aussi d'importantes problématiques.

## **Bibliographie**

*En France, l'étude de la peine porte généralement sur la notion ou sur l'exécution de celle-ci. Les travaux en la matière sont nombreux. Voir récemment :*

### **Thèses**

BURAY Christel, *Théorie d'une pratique efficace de la mise à exécution d'une peine individualisée*, soutenue en 2019.

CHASSAING Olivier, *Réprimer les crimes, reconnaître les torts : la fonction normative de la peine*, soutenue en 2017.

DESFOUR Mary-Hélène, *Contribution à la réflexion sur la notion de sanction pénale dans le droit positif contemporain français*, soutenue en 2012.

HABOUZIT Francis, *Les usages des modalités d'exécution de la peine privative de liberté : contribution à l'étude des pratiques punitives contemporaines*, soutenue en 2021.

HOUNHAGNI Bel dora carrol, *Sanction pénale et sanctions ayant le caractère d'une punition*, soutenue en 2022.

JACQUIN-RAVOT Capucine, *La notion de condamnation pénale*, soutenue en 2020.

LEBLOND Manon, *Le principe d'individualisation de la peine en droit pénal français*, soutenue en 2021.

LE MOINE Cathy, *Le pouvoir du juge de détermination et de gestion de la peine en droit pénal français : étude de la peine dans sa dimension juridictionnelle*, soutenue en 2012.

MANDON Claire, *L'identité de la notion de sanction pénale en droit pénal français*, soutenue en 2020.

RISTORI Jean-Philippe, *Les droits de la défense dans le contentieux de l'exécution des peines privatives de liberté*, soutenue en 2018.

### **Ouvrages et monographies**

BECCARIA Cesare, *Des délits et des peines*, 1764.

BENTHAM Jérémy, *Théorie des peines et des récompenses*, 1811.

CARBASSE Jean-Marie, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, 3<sup>e</sup> éd., 2014.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.

JACOPIN Sylvain (dir.), *Le renouveau de la sanction pénale. Évolution ou révolution ?*, Bruylant, 2010.

JEANCLOS Yves, *La peine : miroir de la justice*, LGDJ, 1<sup>re</sup> éd., 2012.

SALAS Denis, *La volonté de punir : essai sur le populisme pénal*, Hachette, 2010.

*En revanche, l'étude de la peine encourue ne semble pas avoir fait l'objet, du moins à l'époque contemporaine, d'un travail de l'ampleur d'une thèse de doctorat. Outre un ouvrage ancien, les travaux en la matière sont essentiellement des articles.*

### **Ouvrage**

JACQUES Ferdinand, *Étude sur le droit pénal, l'échelle des peines, et les réformes à y introduire*, 1858.

### **Articles**

BEAUSSONIE Guillaume, « La refondation de l'échelle des peines correctionnelles », in PELLÉ Sébastien (dir.), *Quelles mutations pour la justice pénale du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Dalloz, 2020, p. 189 s.

DESPORTES Frédéric, « La rénovation de l'échelle des peines », in *Pour une refonte du droit des peines*, LexisNexis, 2016, p. 30.

DREYER Emmanuel, « Fallait-il abolir les peines plancher ? », in BEAUSSONIE Guillaume (dir.), *Faut-il généraliser le droit pénal ?*, LGDJ/Lextenso, 2015, p. 195 s.

FALXA Joana, et PONSEILLE Anne, « Vers un déréférencement de la peine d'emprisonnement ? Des chemins de traverse à l'impasse », Lexbase Pénal, mars 2024.

LORRAIN Rémi et INGRAIN Christophe, « L'impact du quantum d'une peine d'emprisonnement encourue sur l'applicabilité de certaines règles de procédure pénale », *AJ Pénal* 2015, p. 589.

LORRAIN Rémi et INGRAIN Christophe, « La nécessaire réforme des peines d'emprisonnement encourues comme "illégalés" », *Droit pénal* 2015, étude 20.

- PENAUD Béatrice, « De l'inflation législative à la surpopulation carcérale : pour une réforme des peines », *Gaz. Pal.* 2009, n° 265, p. 3.
- PERRIER Jean-Baptiste, « La réforme du droit de la peine : tout changer pour que rien ne change », *RSC* 2019, n° 2, p. 450–461.
- PHILIPPE Arnaud, « Il y a une disjonction complète entre les peines maximales encourues et les peines effectivement prononcées », *Droit pénal* 2024, n° 3, p. 7–8.
- PONSEILLE Anne, « Le surpeuplement carcéral en Europe : dépénalisation, contraventionnalisation, révision de l'échelle des peines », *Lexbase Droit privé – archive*, juin 2017, n° 702.
- ROBERT Jacques-Henri, « La détermination de la peine par le législateur et par le juge », in *Droit pénal, le temps des réformes*, LexisNexis, 2011, p. 246.
- SAENKO Laurent, « De la proportionnalité de la peine encourue », *Gaz. Pal.* 2017, n° 36, p. 73.
- VERMELLE Georges, « Le maximum et le minimum », in *La sanction du droit, Mélanges offerts à Pierre Couvrat*, PUF, 2001.

## 2. Direction de la thèse

### Directeur de thèse (HDR) :

Nom, prénom, âge : **Le Moulec Eliaz**, 34 ans

Grade : Professeur

Section CNU : 01

Coordonnées (adresse, courriel, téléphone) : 45D Av. de l'Observatoire, 25030 Besançon ; [eliaz.le\\_moulec@univ-fcomte.fr](mailto:eliaz.le_moulec@univ-fcomte.fr) ; 06 47 85 77 43

Unité d'appartenance (intitulé, label, n°, directeur) : CRJFC, UR 3225, dir. Christophe Geslot

### Cursus, carrière et distinctions (1/2 page maxi) :

2022 - ajd	<p><b>Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à l'Université Marie et Louis Pasteur, UFR SJEPEG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ <b>Directeur adjoint du Centre de recherches juridiques de Franche-Comté</b> (depuis 2024)</li> <li>▫ <b>Directeur du Master Droit pénal et sciences criminelles de Besançon</b> (depuis 2024)</li> </ul>
2021	<p><b>Lauréat du concours national d'agrégation en droit privé et sciences criminelles</b></p>
2014 - 2019	<p><b>Doctorat</b></p> <p>« Pour un renouvellement du système répressif dit des atteintes juridiques aux biens », sous la direction du Doyen Edouard VERNY - Université de Rennes 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ <b>Publication</b> à la LGDJ, coll. <i>Bibliothèque des Sciences criminelles</i>, tome 70, 2021</li> </ul>

- **Prix de thèse** Emile GARÇON 2020
- **Mobilité doctorale** à l'Université Diego PORTALES, Santiago du Chili

**2013/14**    **Master** Recherches, Droit privé général, parc. Droit pénal  
Mention Très Bien (*Major*) - Université de Rennes 1

**2008/09**    **Baccalauréat Scientifique**  
Mention Bien – Académie de Rennes

#### Publications récentes (5 dernières années) :

- ***L'incrimination spéciale***, Revue Lexbase Pénal, février 2025, n° 79

- ***Élargissement du transfert de la responsabilité pénale dans le cadre d'une opération de fusion-absorption : et maintenant, encore plus loin ?***, Recueil Dalloz 2024, 1445 (coécrit avec Thibaut Duchesne)

- ***RSE et droit pénal international : le tribut payé par une société commerciale aux auteurs de crimes contre l'humanité et la notion de complicité***, Revue de droit des affaires internationales-International Business Law Journal (RDAI) - 2024 n° 3-4 - p. 473-480

- ***Cybercriminalité : les qualifications pénales de l'utilisation d'un rançongiciel – La conversion du singulier au pluriel après l'arrêt du 15 décembre 2021***, Revue Lexbase Pénal, avril 2024, n° 70

- ***Revirement de jurisprudence : l'objet de l'abus de confiance s'étend (rétroactivement) aux immeubles***, Recueil Dalloz 2024, 812

- ***30 ans d'évolution des infractions contre les biens***, Revue AJ Pénal 2024, 124

- ***Introduction en droit français de la responsabilité pénale des personnes morales***, in. Les grandes lois de la V<sup>e</sup> République, Mare & Martin, 2022, p. 239

- ***Cassation d'un arrêt de condamnation dans l'affaire des décrocheurs du portrait présidentiel***, Revue Gazette du Palais, n° 41 du 23 nov. 2021, p. 15

- ***Quand le droit européen provoque une modification du régime de l'abus de confiance***, Revue Lexbase Pénal, mai 2021, n° 38

- ***Cybercriminalité : la qualification pénale de l'utilisation d'un rançongiciel***, Revue Lexbase Pénal, février 2021, n° 35

▪ **Les implications de la réécriture des articles 1833 et 1835 du Code civil par la loi PACTE sur l'abus de biens sociaux**, Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique 2020, n° 1

▪ **L'infraction de vol dans la jurisprudence civile**, Revue Responsabilité civile et assurances 2020, étude 10

**Renseignements sur l'encadrement de thèses actuel :**

Nom du doctorant	Année de 1 <sup>e</sup> inscription	Taux d'encadrement (0,5 ou 1)	Sujet	Financement
Lapeuno Pakagochy	2024 Thèse en cours	0,5	Le pouvoir normatif de l'autorité judiciaire pénale	Contrat doctoral Région BFC

**3. Avis du directeur d'unité ou d'équipe (obligatoire)**

Je soussigné **Christophe GESLOT**, directeur du Laboratoire **CRJFC**, certifie avoir pris connaissance du projet de thèse intitulé « **L'échelle des peines** ».

Avis motivé :

*Tès favorable*

Date : 29 mars 2023

Signature

*Geslot*

